

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 juillet 2009

ORDRE DU JOUR

A - DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE DE PRENDRE LES DECISIONS PREVUES A L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, ET CONFORMEMENT A L'ARTICLE 15 DE LA DELIBERATION N° 19-03-2008 EN DATE DU 27 MARS 2008 :

1. M.A.P.A
2. Liste des déclarations d'intention d'aliéner
3. D.G.E. – Liste des subventions versées pour divers équipements

(Pièces jointes)

B - DELIBERATIONS

I – AFFAIRES FINANCIERES ET ECONOMIQUES

Associations et groupements divers – demandes de subventions à la commune.

II – PERSONNEL MUNICIPAL

Modification du tableau des effectifs - création d'un poste d'attaché territorial – service culture loisirs.

III – URBANISME ET TRAVAUX

Zac « Les Poètes » - D.U.P.

IV - QUESTIONS DIVERSES

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 juillet 2009

NOTE DE PRESENTATION

A - DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE DE PRENDRE LES DECISIONS PREVUES A L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, ET CONFORMEMENT A L'ARTICLE 15 DE LA DELIBERATION N° 19-03-2008 EN DATE DU 27 MARS 2008 :

1. M.A.P.A
2. Liste des déclarations d'intention d'aliéner
3. D.G.E. – Liste des subventions versées pour divers équipements

(Pièces jointes)

B - DELIBERATIONS

I – AFFAIRES FINANCIERES ET ECONOMIQUES

ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS DIVERS – DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA COMMUNE

Plusieurs sections de l'ASC (football, rugby, karaté, handball, gymnastique, lutte) ont émis le souhait de quitter cette structure associative pour devenir indépendantes.

Afin de ne pas pénaliser les usagers et permettre le fonctionnement de ces clubs, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à procéder à une avance de subvention pour qu'elles fassent face aux dépenses en cours et à venir à court terme, sous la condition expresse de la fourniture des statuts de ces nouvelles entités avec notification de dépôts en Préfecture.

II – PERSONNEL MUNICIPAL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL – SERVICE CULTURE LOISIRS

Suite au départ du directeur du service culture-loisirs, il convient de procéder à la création d'un poste d'attaché territorial dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux, à compter du 1^{er} octobre 2009.

La personne recrutée aura pour fonction la direction des affaires culturelles de la ville et du service communication, ainsi que la direction de la future médiathèque.

III – URBANISME ET TRAVAUX

ZAC « LES POETES » - D.U.P.

Suite à la création de la ZAC « les Poètes » le 16 décembre 2008, il est proposé au conseil municipal de valider le projet de dossier de DUP disponible en mairie et de solliciter le Préfet afin qu'il lance une procédure d'enquête publique préalable à la DUP en vue de la maîtrise foncière des terrains.

IV - QUESTIONS DIVERSES

Pour information :

L'atelier théâtre était animé par le directeur du service culture loisirs qui part en retraite. L'Office Culturel Chevignois a proposé de reprendre l'organisation de cette activité.